

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Tél. 03.87.25.30.49 - Fax : 03.87.25.35.89
E-mail : henridorff.mairie@wanadoo.fr
www.henridorff.com

Séance ordinaire du mercredi 02 avril 2008

15 | 15 | 13

L'an deux mil huit et le mercredi deux avril à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Jocelyne MARTINET, Christine BOUCHE, Bernard KALCH, Philippe KULLMANN, Jean-Luc BURCKEL, Fabrice TISSERAND, Pascale RIEDINGER, Yannick EON, José EXTREMERA, Jean-Marc NOBLET, Christine HEITZMANN, Gérard LEVY.

Absents excusés : Alain KRUMENACKER, Pascal DIEMER.

Objet de la délibération

VOTE DES QUATRE TAXES :

Le Conseil Municipal, après délibération, décide le maintien des taux des quatre taxes locales, pour l'année 2008. A savoir :

- | | |
|----------------------------|---------|
| ➤ Taxe d'habitation : | 8,98 % |
| ➤ Taxe foncière bâti : | 10,34 % |
| ➤ Taxe foncière non bâti : | 69,47 % |
| ➤ Taxe professionnelle : | 10,90 % |
- /

Objet de la délibération

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL M14 :

Le Conseil Municipal vote le budget principal, qui s'équilibre à 362 190,00 € en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et à 425 891,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 788 081,00 €

/

Objet de la délibération

VOTE DU BUDGET EAU M49 :

Le Conseil Municipal vote le budget principal, qui s'équilibre à 68 740,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation et à 23 630,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement. Soit un budget total de 92 370,00 €

ADMISSION EN NON VALEUR :

Le Maire informe le Conseil Municipal que malgré toutes les poursuites légales, M. Nicolas BODEIN ne règle pas les sommes dues pour la consommation d'eau potable des années 2006 et 2007. Aussi, madame le Receveur Municipal nous demande d'admettre en non valeur la somme de 437,60 €.

Après exposé du Maire et suite à la demande de Madame le Receveur Municipal, le Conseil Municipal :

- décide d'admettre en non valeur les différents titres de recette d'un montant de 437,60 €, émis à l'encontre de M. Nicolas BODEIN, concernant la redevance d'eau potable de l'exercice 2006 et 2007.
- décide de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif M49 de l'année 2008.
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette admission en non valeur.

Divers et communications :

- o Le Maire transmet les félicitations adressées aux membres du conseil par Monsieur Alain MARTY : député ; ainsi que celles de Monsieur Patrick REICHHEL, conseiller général qui par ailleurs, souhaiterait rencontrer les élus. Une date sera fixée ultérieurement.
- o Communauté des communes : la réunion pour l'élection du Président aura lieu le lundi 14 avril. Membres titulaires : Jacky et Bernard.
- o Les enfants CE2 et CM1, ont effectués leur permis « piétons ». Tous les élèves ont été reçus.